

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Day care Inc.	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 23 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 mars 2024	
Commentaires : 6 employées font soit présentement leur formation d'introduction à l'enfance ou sont en attente pour faire leur formation. Une employée pourra débiter sa formation au mois de janvier 2024			

Commentaires généraux

-Visite impromptue à l'établissement pour une inspection de surveillance
 -Le ratio est respecté durant la visite
 -Les documents suivants sont affichés bien en vue dans l'établissement; Le permis, le rapport d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les noms et les numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, les allergies constituant un danger de mort, un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible
 -L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive
 -Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants
 -Un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels, cet espace est identifié par le nom de l'enfant et est rangé séparément pour chaque enfant
 -L'établissement a le nombre approprié de toilettes et de lavabos disponibles et fonctionnels, un siège percé ou un siège pour l'apprentissage de la propreté et des marchepieds ou tabourets sont fournis pour permettre aux enfants d'utiliser les toilettes et les lavabos de dimension régulière
 -La porte de la clôture du parc extérieur, se referme et s'ouvre sans obstacle, le passage est imbu de neige ou glace.
 -L'administrateur et les éducateurs sont titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide
 -L'administrateur ou, au moins 50% des éducateurs, sont titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente

Commentaires généraux

Observations: Durant la visite les enfants sont en jeux libres à l'intérieur puisqu'il fait très froid à l'extérieur. La collation fut servie ainsi que le dîner, les enfants sont ensuite entrés en période de sieste. Durant la visite plusieurs discussions ont eu lieu avec les éducatrices par rapport à l'utilisation des constellations comme outil de documentation, des suggestions ont été faites pour que la diversité du matériel dans la zone de bricolage soit augmentée dans certains locaux. Les nourrissons étaient en période de lecture et de grand mouvement, les deux ans se préparaient pour le dîner, les trois ans ainsi que les 4ans étaient en transition entre le dîner et la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 février 2023

Date

original signé par

Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 février 2023

Date